

L'ajournement

Constitution, le député devrait être satisfait de faire un débat sur la question du jour, qui est le problème de la reconversion militaire.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, tout d'abord, je remercie mon collègue d'en face de sa question et aussi de sa participation au Comité du développement des ressources humaines où il fait une contribution extrêmement utile au nom de son parti. Mais, pour répondre à certains des points qu'il a soulevés, j'ai dit que le Québec était grandement épargné des coupures de défense dans le Budget. Je dis cela parce que c'est vrai et d'autres parties du Canada ont subi des coupures beaucoup plus importantes en termes de fonds, de dollars et d'emplois.

Si on avait suivi les lignes directrices de son parti, les coupures auraient été beaucoup plus importantes au Québec et ailleurs. Mais je pense que ce dont le député doit se rappeler c'est que, par exemple, sur le dossier de la MIL Davie, je ne suis pas un expert dans le dossier, mais d'après ce que je connais, c'est une question qui est en discussion entre les deux niveaux de gouvernement. Il y a un plan, les deux gouvernements sont en discussion là-dessus et c'est cela qu'ils doivent faire dans un pays comme le nôtre. Et c'est de ce dont nous avons besoin pour parvenir à des solutions à nos problèmes. Sur cela, je pense que le député devrait, comme il le fait au comité, et son parti, devraient participer constructivement à des solutions que nous devons apporter tous ensemble au problème, non seulement au Québec mais ailleurs dans ce pays.

[Traduction]

Mme Margaret Bridgman (Surrey—Nord): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député. La motion a trait aux retards inacceptables dans la reconversion des industries militaires à des applications civiles, mais le député ne s'est pas beaucoup exprimé là-dessus.

J'aimerais qu'il nous dise, par exemple, s'il y a un programme en vue dans ce domaine et s'il ne serait pas possible d'accélérer certains dossiers.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, je remercie la députée de sa question. À ma connaissance, le processus de reconversion de l'industrie de défense est effectivement sur la bonne voie, comme l'ont dit les orateurs avant moi. Le gouvernement participe à ce processus.

Je n'ai pas cru bon d'en dire davantage puisque ces aspects ont déjà été traités par des gens qui suivent le dossier de plus près que moi.

• (1725)

Nous savons tous qu'il y a un processus de restructuration du secteur de défense qui est en cours et qui sera complété par les discussions et l'examen de la politique de défense déjà amorcée. Mentionnons également les autres initiatives prises par le gouvernement pour promouvoir le secteur de la haute technologie et de l'information de notre économie. C'est grâce à elles que nous favoriserons et appuierons les démarches de nos entreprises qui tentent de réorienter leur production militaire vers d'autres activités.

Cela ne se fait pas du jour au lendemain. C'est un processus que l'actuel gouvernement appuie. Les choses iraient autrement si nous adoptions l'approche du Parti réformiste qui consiste, si je ne m'abuse, à la fois à ne pas comprimer les dépenses de défense et à ne pas appuyer le processus de reconversion. Voilà qui me semble une politique passablement contradictoire, compte tenu des changements qui interviennent, non seulement ici mais partout dans le monde, dans ce secteur très important de notre économie.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Ne voyant aucun député se lever. . .

[Français]

Le débat étant terminé, les délibérations relatives à la motion dont la Chambre est saisie sont terminés, conformément à l'article 81(19) du Règlement.

[Traduction]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

La présidente suppléante (Mme Maheu): Nous allons suspendre temporairement nos travaux jusqu'à l'appel de la présidence pour le débat sur la motion d'ajournement.

(La séance est suspendue à 17 h 25.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 h 32.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

M. Bernard St-Laurent (Manicouagan): Madame la Présidente, ma question s'adresserait probablement au secrétaire parlementaire du Développement des ressources humaines.

Depuis le 20 février, 400 employés de la QNS & L chez nous, à Sept-Îles, dans ma circonscription de Manicouagan, sont en lock-out. La loi fédérale n'empêche pas l'employeur, une compagnie minière, la minière IOC, d'embaucher des briseurs de grève, ce qui, naturellement, rend la situation très tendue et même explosive.

Comme rien ne l'empêche de fonctionner, la compagnie refuse par conséquent de négocier avec ses employés qui, eux, pourtant, veulent travailler.

• (1735)

J'aimerais savoir si le gouvernement libéral est d'accord pour dire que c'est l'absence de loi fédérale antibriseurs de grèves qui est la cause de la détérioration des négociations entre QNS&L et le syndicat des métallos, local 9344, et en même temps s'il entend intervenir dans ce conflit de travail, et par le fait même aider les travailleurs?

[Traduction]

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Madame la Présidente, je suis heureux de